



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, Martin Sajdik (Autriche), à l'issue de consultations

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Rappelant également le Sommet mondial de 2005, tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005, et son document final¹,

Rappelant en outre la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence²,

Rappelant la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue par l'Assemblée générale du 20 au 22 septembre 2010 à New York, ainsi que le document final adopté à l'issue de la réunion³,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final⁴,

¹ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir la résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.



Rappelant en outre la résolution 67/199 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et la résolution 65/146 du 20 décembre 2010 sur les mécanismes innovants de financement du développement, ainsi que ses propres résolutions 2009/30 du 31 juillet 2009 sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, et 2012/31 du 27 juillet 2012 sur la suite donnée à la Conférence internationale, et rappelant toutes les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil, ainsi que la Conférence d'examen de 2008,

Prenant note du résumé établi par son président de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 22 avril 2013,

Prenant acte également de la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement et du programme de développement pour l'après-2015⁵,

Réaffirmant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶ dans son intégralité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, et rappelant la volonté d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

Réaffirmant également que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et considérant que les efforts faits par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de la situation de chaque pays et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté,

S'inquiétant vivement des répercussions néfastes que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estimant que, nonobstant le retour de la croissance dans le monde, il faut soutenir la reprise, qui reste fragile et inégale, et considérant que, pour remédier efficacement aux effets de la crise, il faut donner effet rapidement à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement,

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, ainsi qu'il est réaffirmé dans

⁵ E/2013/52.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée par la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁷, et de s'attacher inlassablement à établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

2. *Réaffirme également* le rôle de coordination joué par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le suivi de la question du financement du développement et la nécessité pour elle de continuer à l'assumer afin d'assurer la continuité et le dynamisme de l'entreprise, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage au suivi et à la concrétisation des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Réaffirme en outre* qu'il doit continuer de renforcer son rôle d'organe chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et d'instance ouverte aux multiples parties prenantes;

4. *Se félicite* à cet égard des efforts qui sont actuellement déployés pour renforcer son rôle d'organe moteur du processus intégré et coordonné de suivi des textes et décisions issues de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et autres domaines connexes, dans les limites du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies et conformément à l'engagement pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et pour lui donner les moyens de veiller à intégrer de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, comme il en a la charge;

5. *Attend avec intérêt*, à cet égard, l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 2006, sur le renforcement du Conseil économique et social;

6. *Rappelle* les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁴, et réaffirme à cet égard la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter le chevauchement des activités en ce qui concerne le suivi de la question du financement du développement;

7. *Se félicite* de la création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, dont il attend avec impatience le rapport, qui sera une contribution utile au suivi de la question du financement du développement, de même qu'il attend des gouvernements qu'ils s'accordent sur un programme de développement pour l'après-2015, et invite le Bureau du financement du développement à fournir au Comité des services de secrétariat de qualité;

8. *Souligne* que le suivi de la question du financement du développement devrait comporter toute une série de manifestations successives, chacune contribuant à l'autre et l'enrichissant, de façon à garantir la mise en place d'une démarche globale et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et mécanismes existants;

⁷ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

9. *Se félicite* des discussions de fond qui se sont tenues lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale et pendant la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et souligne que ces discussions font partie intégrante du suivi de la question du financement du développement et le renforcent;

10. *Souligne* qu'il faut améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement durant sa réunion spéciale de haut niveau, qui offre un espace de dialogue multipartite;

11. *Se félicite* de l'intensification des échanges et de la coordination entre le personnel et les institutions concernées avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau;

12. *Constate* que son président, agissant en consultation avec les États Membres, s'efforce de poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion spéciale de haut niveau, en envisageant notamment de nouveaux moyens de nature à encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé;

13. *Prie* son président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement et à intensifier le dialogue avec les organisations et les parties prenantes intéressées sur tous les éléments relatifs à la préparation de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, en particulier sur la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement;

14. *Salue* les mesures prises pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, et souligne qu'il faut continuer à améliorer ces modalités;

15. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre de la préparation des manifestations susmentionnées et du concours qu'elles y apportent pour mieux les faire connaître, susciter l'intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond;

16. *Note* la poursuite des discussions sur les mécanismes novateurs de financement du développement, notamment celles qui ont eu lieu pendant la réunion de haut niveau sur ce thème organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement le 17 décembre 2012, et rappelle que ces mécanismes volontaires doivent venir s'ajouter, et non se substituer, aux sources traditionnelles de financement;

17. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de

Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs;

18. *Se félicite*, à cet égard, que la présidence du Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) ait invité son président à participer à la réunion du Comité, et note que la participation de son président aux réunions des organes intergouvernementaux des organisations internationales peut contribuer au suivi de la question du financement du développement;

19. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir des échanges réguliers, par l'intermédiaire de son personnel, avec le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant conformément à son mandat intergouvernemental;

20. *Accueille avec satisfaction* la décision de l'Assemblée générale d'organiser des consultations transparentes et ouvertes à tous afin d'examiner les modalités de financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement⁸, et espère que ces consultations seront fructueuses;

21. *Rappelle* que l'Assemblée générale a décidé d'examiner la nécessité de tenir une conférence de suivi sur le financement du développement d'ici à 2013 et d'organiser des consultations en vue de prendre une décision définitive sur la question d'ici à 2013;

22. *Demande de nouveau* aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement.

⁸ A/67/353.